

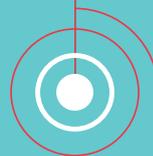
France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE PLAN

POUR DOTER LA FRANCE D'INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES DE POINTE

2013-2022





Accélérer le développement du territoire



Emmanuel Macron
Ministre de l'Economie,
de l'Industrie et du Numérique



Décidé par le Président de la République, le Plan France Très Haut Débit est désormais plus qu'un pari, c'est une réalité industrielle.

Cette politique résolument engagée pour la transformation numérique de notre société en investissant massivement dans les réseaux, se fait au bénéfice de tous nos concitoyens et entreprises, partout dans le pays.

Le plan France Très Haut Débit se concrétise : les ouvertures de chantier se multiplient sur tout le territoire et nous avons mobilisé l'ensemble des collectivités pour tenir l'objectif d'une couverture complète du territoire en très haut débit d'ici 2022 avec aujourd'hui 100 départements engagés correspondant à 12 milliards d'euros d'investissements dont plus de 2,5 milliards d'engagement financier de l'Etat. Il est complété aujourd'hui d'un plan mobile pour améliorer la couverture mobile des territoires ruraux.

Mais il ne faut pas relâcher nos efforts, nous restons pleinement mobilisés pour faciliter et accélérer la mise en œuvre du Plan, notamment en favorisant l'industrialisation des déploiements, et avec le plein engagement des opérateurs télécoms.

L'enjeu premier de ce Plan pour la France est non seulement de donner les moyens aux Français de saisir toutes les opportunités offertes par le numérique, mais aussi de créer de l'activité et de l'emploi. Les besoins sont importants : 40 000 postes dont 20 000 à créer.

Ces réseaux sont indispensables à la politique économique que nous entendons mener pour soutenir la dynamique de nos startups de la French Tech, le développement de nos PME, la modernisation de notre industrie.



Axelle Lemaire
Secrétaire d'Etat
chargée du Numérique



DES INFRASTRUCTURES DE POINTE

Le Plan France Très Haut Débit

Déployer un accès à Internet performant sur l'ensemble du territoire

Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022 pour doter d'un accès Internet performant l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.



Rendre les services publics innovants et accessibles à l'ensemble des citoyens.



Soutenir les entreprises déjà digitales ou en transformation par la fiabilité et la puissance du débit Internet.

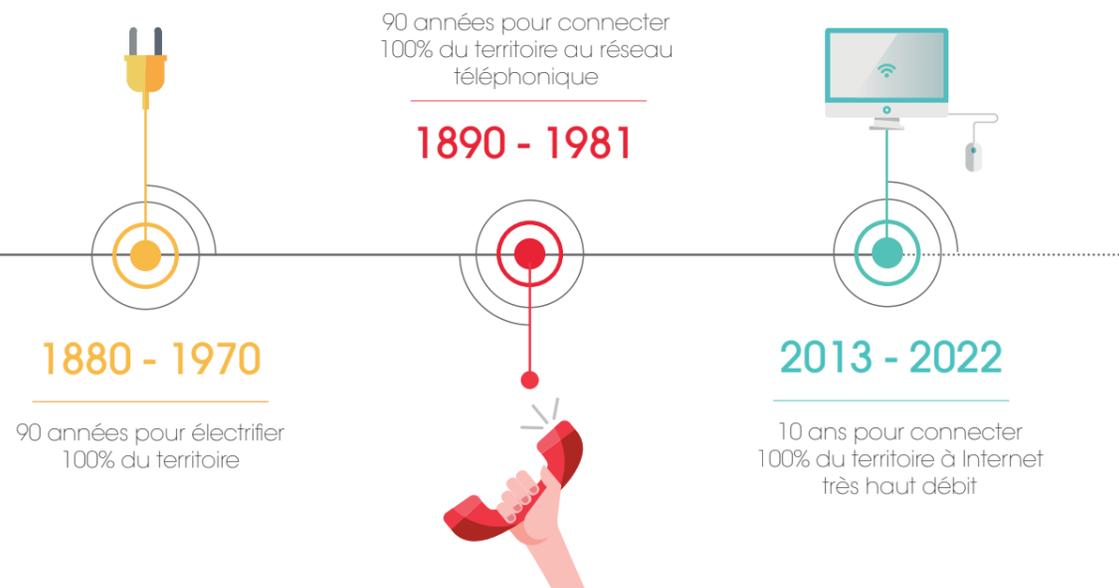


Permettre à tous les territoires d'être acteurs de la transformation numérique de la société.



HISTOIRE

Un peu d'histoire sur le déploiement des nouvelles infrastructures



LE PARI DE LA FIBRE OPTIQUE

créer des liens autour du verre

La fibre optique, le meilleur de la technologie

Tube en verre aussi fin qu'un cheveu, la fibre optique permet de transmettre des données par le biais d'un signal lumineux, injecté dans ce tube à la vitesse de la lumière.

- Un niveau de débit quasiment illimité.
- Un débit identique dans les zones urbaines et dans les territoires ruraux.
- Un débit symétrique, identique pour la réception de données (débit descendant) et l'envoi de données (débit ascendant).
- Des réseaux pérennes déployés pour plusieurs dizaines d'années.

Priorité au déploiement de réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné

Pour que les citoyens bénéficient de tous les avantages de la fibre optique, le Plan France Très Haut Débit privilégie le déploiement de réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH pour « Fiber to the Home »).

Dans certains cas, la fibre optique est déployée dans une première phase jusqu'au village/quartier, en prévision du déploiement ultérieur jusqu'à l'abonné.

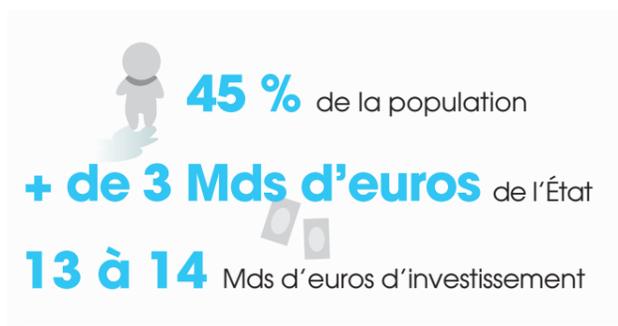
LE SAVIEZ-VOUS ?

Une fibre optique Made in France issue de 3 sites de production



DEUX MOTEURS POUR COUVRIR L'INTÉGRALITÉ DU TERRITOIRE

en très haut débit



20 milliards d'euros d'investissement

Des opérateurs privés qui déploient des réseaux privés de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH pour « Fiber to the Home ») dans les grandes agglomérations et chefs-lieux de départements dans le cadre de conventions signées avec les collectivités territoriales concernées et l'État.

Des collectivités territoriales qui déploient des réseaux publics en dehors des grandes agglomérations, en complément des réseaux privés.

DES CHANTIERS DE DÉPLOIEMENT

— dans l'ensemble des départements —

SUIVI DU PLAN
AU 28 JUIN 2016

100 départements

C'est le nombre de départements / collectivités engagés dans le Plan France Très Haut Débit dans le cadre de 87 projets.



12 MDS d'€ d'investissements

C'est le montant de l'investissement dans les réseaux d'initiative publique prévu par les collectivités territoriales pour couvrir 7,5 millions de logements, entreprises et services publics par un réseau FTTH, 800 000 au travers d'opérations de modernisation du réseau cuivre, 200 000 par des technologies hertziennes.



2,5 MDS d'€ engagés par l'État



C'est le montant déjà engagé par l'État sur l'enveloppe totale de 3,3 milliards pour soutenir les projets des collectivités territoriales. La grande majorité des dossiers ont bénéficié d'un pré-accord de financement de l'État.



+ 2 millions

de locaux supplémentaires (logements et entreprises) éligibles à la fibre optique en 2016 soit l'équivalent de toute la Bretagne en 1 année !

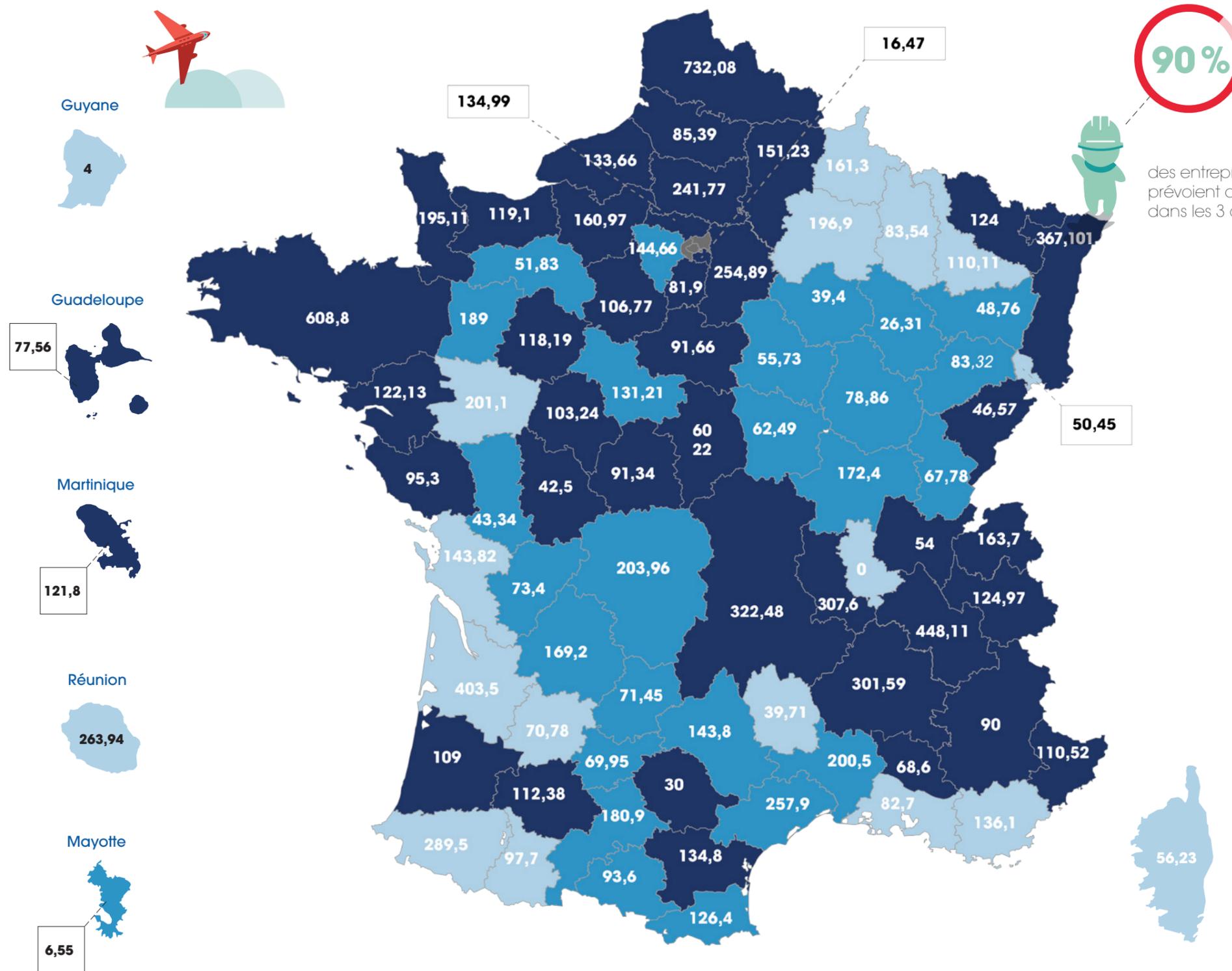
+ 6 millions

de km de fibres optiques déployés, en 2015, en France. Soit 16 fois la distance entre la Terre et la Lune.



UN CHANTIER EN COURS

Investissements et déploiements engagés par les collectivités territoriales



90%

des entreprises de la filière prévoient de recruter dans les 3 années à venir.

+100%

du chiffre d'affaires des entreprises chargées de déployer les réseaux publics depuis 2012.



10 000 emplois

déjà mobilisés en 2016 pour le déploiement des réseaux publics des collectivités territoriales.

- Chantier engagé de déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné- FTTH (ou FTTH + fibre au village/quartier).
- Chantier engagé de déploiement de la fibre optique jusqu'au village/quartier (montée en débit)
- Chantier en préparation de déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné et/ou de fibre au village/quartier
- Hors périmètre

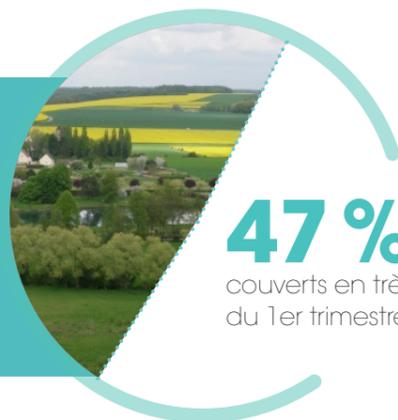
Montants d'investissement en millions d'euros.

Source: Observatoire de la FRIP - Agence du Numérique Informations fournisseurs par les porteurs de projet - 25 avril 2016 www.francethd.fr

UNE HAUSSE CROISSANTE DE LA COUVERTURE en très haut débit

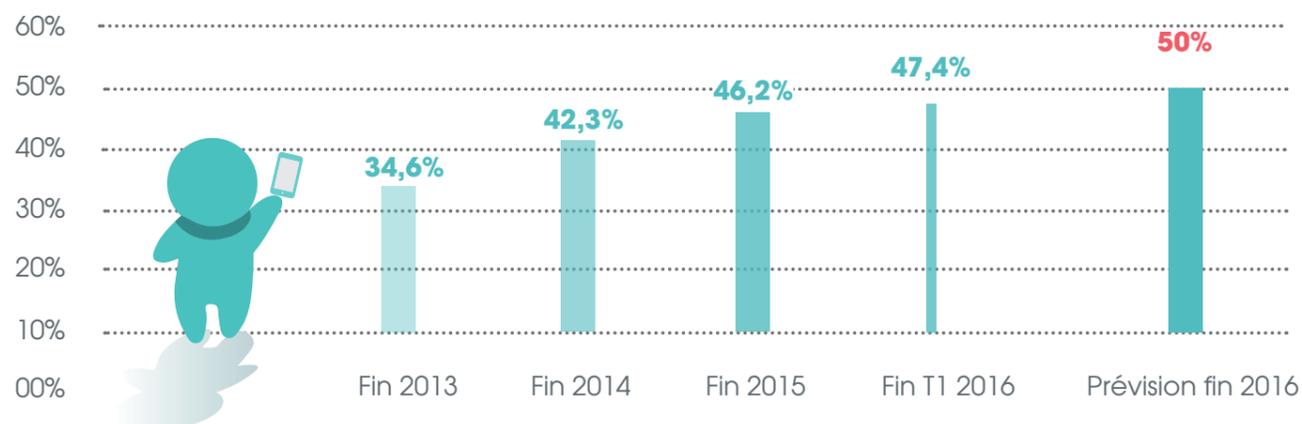
Un temps d'avance

L'objectif intermédiaire du Plan était d'atteindre une couverture de 50% du territoire en très haut débit fin 2017. Cet objectif pourrait être atteint un an en avance, fin 2016.



47% des locaux couverts en très haut débit à la fin du 1er trimestre 2016.

Une hausse constante de la couverture des locaux en très haut débit



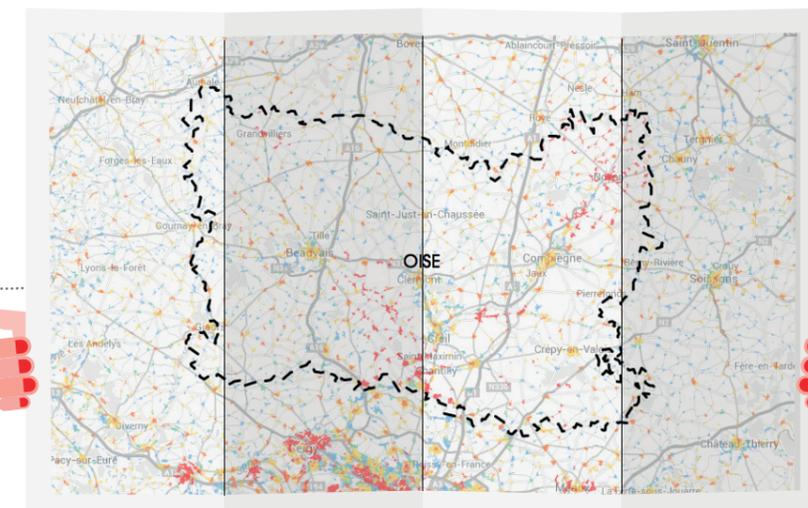
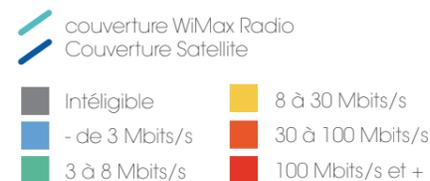
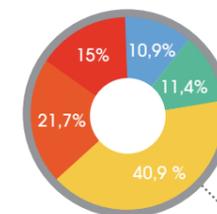
Vous voulez suivre l'avancée des chantiers près de chez vous ? Rendez-vous sur l'observatoire France Très Haut Débit

L'Observatoire France Très Haut Débit vous informe sur les débits et réseaux (ADSL, câble, fibre optique, FTTH, réseaux hertziens) près de chez vous. L'Observatoire permet également de cartographier les chantiers de déploiement de la fibre optique sur votre territoire.

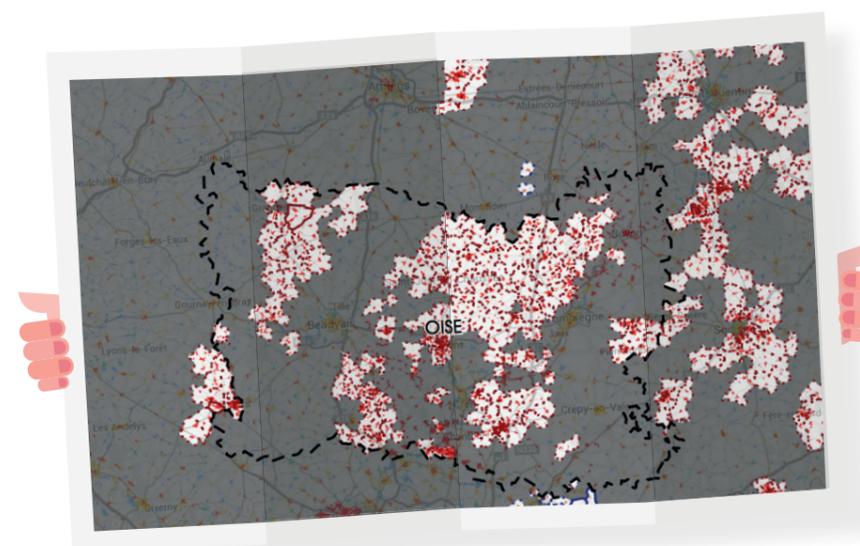
Retrouvez l'Observatoire France Très Haut Débit sur observatoire.francethd.fr

Un exemple d'utilisation de l'Observatoire

Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit à fin mars 2016

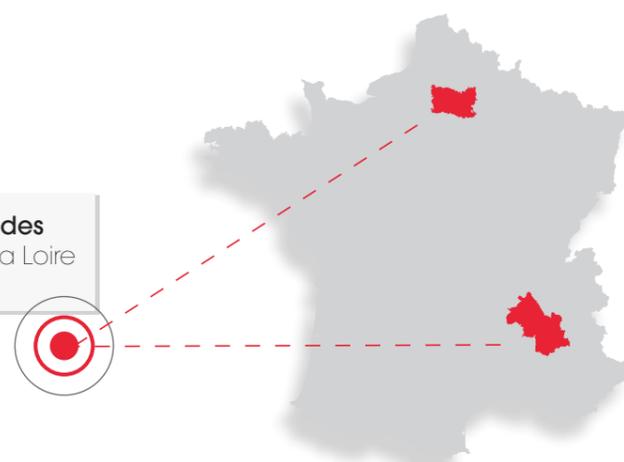


Les communes couvertes en très haut débit dans les 12 à 18 mois.



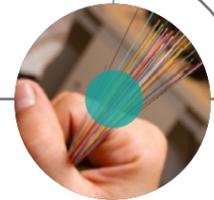
EXEMPLES CONCRETS

La fibre optique pour 100% des locaux dans l'Oise et dans la Loire d'ici fin 2020.



LES GRANDES ÉTAPES

du Plan France Très Haut Débit

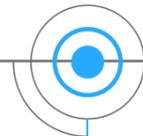


20 février 2013

Annonce par le Président de la République d'un plan d'investissement de 20 milliards d'euros pour déployer de nouvelles infrastructures numériques.

Ouverture opérationnelle du guichet de financement du Plan France Très Haut Débit.

02 mai 2013



16 juillet 2014

Mise en ligne de l'Observatoire France Très Haut Débit pour assurer la transparence des déploiements privés et publics.

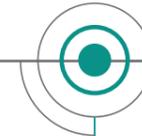


09 juillet 2015

Publication par l'Agence du Numérique de recommandations portant sur la conception des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné pour assurer l'homogénéisation des réseaux et la pérennité des investissements.

Promulgation de la loi pour la Croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

06 août 2015



06 avril 2016

- Extension de l'obligation de pré-raccordement à l'ensemble des logements neufs (entrée en vigueur au 1er juillet 2016).
- Définition de lignes tarifaires pour la commercialisation des réseaux d'initiative publique.
- Création d'un statut de « zone fibrée » pour faciliter la transition vers les réseaux de fibres optiques jusqu'à l'abonné (FTTH).

- Ouverture des appels à projets pour la couverture mobile des zones blanches
- Couverture des centres-bourgs des zones blanches.
- Couverture de zones économiques ou touristiques.



COMPRENDRE LE DÉPLOIEMENT

des réseaux très haut débit

Les réseaux historiques



Du point de vue technique, l'accès à Internet est fourni par un réseau de communication électronique. Historiquement, différents types de réseaux ont été déployés sur le territoire pour répondre à l'évolution des besoins de communication :



Le **réseau téléphonique** historique en cuivre, à partir duquel a été déployée la technologie « ADSL ».



Le **réseau « câblé »**, initialement mis en place pour proposer des services de télévision, dont la modernisation permet de fournir un accès à Internet par la technologie dite « DOCSIS ».



Les **technologies hertziennes**, qui fournissent un accès à Internet par des ondes radios : le satellite ; le WiMAX ; le LTE-4G.



Le **réseau de fibre optique** jusqu'à l'abonné ou FTTH pour « Fiber to the Home » : spécifiquement déployé pour proposer un accès à Internet.



Les réseaux déployés dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

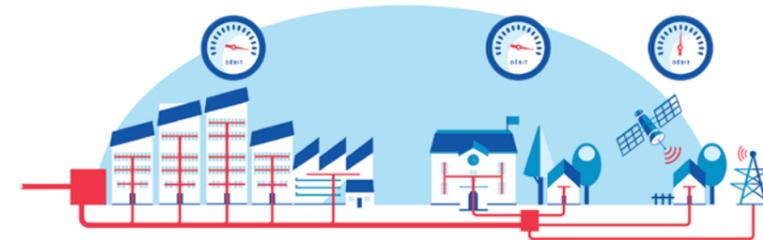
Pour augmenter les débits sur les réseaux d'accès à Internet, plusieurs types de réseaux sont déployés dans le cadre du Plan France Très Haut Débit pour rapprocher la fibre optique des logements, des entreprises et des services publics.

La fibre au village/quartier



La « **montée en débit** » consiste à remplacer partiellement les réseaux historiques (en cuivre ou en câble coaxial) par des réseaux de fibres optiques : l'objectif est d'améliorer les débits en apportant la fibre optique au cœur de la ville ou du village (en rouge sur le schéma ci-dessous), tout en préservant la partie du réseau la plus proche des logements en cuivre ou en câble coaxial.

La fibre jusqu'à l'abonné



Les **réseaux de fibre** jusqu'à l'abonné (FTTH) consistent à déployer de la fibre optique sur l'ensemble du réseau d'accès à Internet, jusqu'aux logements, entreprises et services publics. Ils permettent donc de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie) pour tous les usagers concernés.

Là où de tels déploiements seraient particulièrement onéreux ou techniquement difficiles à réaliser (habitats très isolés notamment), des solutions alternatives mobilisant des technologies hertziennes (satellite, LTE-4G) peuvent également être mises en œuvre.

L'AGENCE DU NUMÉRIQUE

Depuis février 2016, les équipes opérant le Plan France Très Haut Débit, le programme Société Numérique et l'Initiative French Tech forment l'Agence du numérique.

L'Agence du numérique, au sein du Ministère de l'Economie, de l'industrie, et du numérique, a pour mission de préparer, avec ses partenaires publics et privés, l'ensemble de la société française à la révolution numérique pour que notre pays soit prêt à en saisir toutes les opportunités.

www.francethd.fr

 @FranceTHD



Le plan France Très Haut Débit est financé dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir.